Ces Français contraints de se convertir à l’islam pour se marier

26/12/2011 à 12h55
Entretien avec Malika Sorel

Certains Français font face à une situation ubuesque : devoir se convertir à l’islam pour épouser un conjoint maghrébin sur demande de l’administration française. Afin que le mariage soit reconnu en France comme dans l’autre pays, il faut en effet fournir à l’administration un certificat de coutume. Problème : ces certificats ne peuvent être obtenus dans les pays du Maghreb qu’à la condition que le conjoint français se convertisse à l’islam…

Lire la suite…